



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,  
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

**COMPTE-RENDU**  
**Relevé des délibérations**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

### Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

### Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

### Assistait également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 8 septembre 2020	N° Acte : B-2020-09-08-01
Objet : Pass Commerce et Artisanat Mme BAMBAGIOTTI – SARL MERLIN	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

- **Demande de Mme BAMBAGIOTTI – SARL MERLIN**

Madame BAMBAGIOTTI a créé une brasserie sur la commune de Penmarc'h en 2019. Afin de diversifier son activité, elle souhaite aménager un espace de dégustation et de vente directe sur place.

Le coût global des investissements s'élève à 21 317.50 euros HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% de ce montant, soit 6 395 euros.

Au vu de l'avis favorable de la CMA en date du 24 juin 2020, il est proposé d'accorder une subvention de 6 395 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SARL MERLIN, représentée par Madame BAMBAGIOTTI.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 6 395 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SARL MERLIN, représentée par Madame BAMBAGIOTTI.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS BIGOUDEN  
SUD  
(Finistère)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistait également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
BUREAU communautaire du 8 septembre 2020	N° Acte : B-2020-09-08-02
Objet : Pass Commerce et Artisanat Mme CLAISSE – EI L'ATELIER D'ELODIE	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

- **Demande de Mme CLAISSE – EI L'ATELIER D'ELODIE**

Madame CLAISSE a créé son salon de coiffure en juillet 2020 sur la commune de Combrit. Elle doit donc investir dans du matériel professionnel, et engager des travaux dans le local.

Le coût global des investissements s'élève à 28 251 euros HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 7500 euros.

Au vu de l'avis favorable de la CMA en date du 25 juin 2020, il est proposé d'accorder une

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EI « L'Atelier d'Elodie », représentée par Madame CLAISSE.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS BIGOUDEN  
SUD  
(Finistère)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_03-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

### Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

### Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

### Assistait également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 8 septembre 2020	N° Acte : B-2020-09-08-03
Objet : Pass Commerce et Artisanat M. POITOU – SASU YOHANN POITOU	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

- **Demande de M. POITOU – SASU YOHANN POITOU**

Monsieur POITOU a créé son entreprise de plomberie chauffage en juillet 2020 sur la commune de Plobannalec Lesconil. Il doit donc investir dans du matériel et équipement professionnels, et investir dans des outils de communication afin d'améliorer sa visibilité sur le territoire.

Le coût global des investissements s'élève à 22 205.59 euros HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 7500 euros.

Au vu de l'avis favorable de la CMA en date du 10 août 2020, il est proposé d'accorder une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SASU « Yohann Poitou », représentée par Monsieur POITOU.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SASU « YOHANN POITOU », représentée par Monsieur POITOU.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_04-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

### Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

### Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

### Assistait également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

---



<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
BUREAU communautaire du 8 septembre 2020	N° Acte : B-2020-09-08-04
Objet : Pass Commerce et Artisanat M. DURAND – EI L'ATELIER DE TOM	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

- **Demande de M. DURAND – EI L'ATELIER DE TOM**

M. DURAND a créé son atelier de vente/réparation de motos en février 2019 sur la commune de Pont L'Abbé. Il a réalisé des investissements pour aménager la boutique, et acquérir du matériel.

Le coût global des investissements s'élève à 28 010 euros HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 7500 euros.

Au vu de l'avis favorable de la CCI en date du 20 juillet 2020, il est proposé d'accorder une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EI « L'Atelier de Tom », représentée par Monsieur DURAND.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EI « L'Atelier de Tom », représentée par Monsieur DURAND.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_05-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

**Etaient présents :**

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

**Excusés :**

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

**Assistait également à la réunion :**

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 8 septembre 2020	N° Acte : B-2020-09-08-05
Objet : Pass Commerce et Artisanat Demande de Mme CICHOWLAS – SAS « LA MAISON D'ANNE AYMONE »	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

- **Demande de Mme CICHOWLAS – SAS « LA MAISON D'ANNE AYMONE »**

Mme CICHOWLAS va créer sa boutique d'art de la table et de décoration pour la rentrée 2020 sur la commune de Pont L'Abbé. Elle va devoir réaliser des investissements pour aménager la boutique, et investir dans du matériel informatique.

Le coût global des investissements s'élève à 25 925 euros HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 7500 euros.



Au vu de l'avis favorable de la CCI en date du 20 juillet 2020, il est proposé d'accorder une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SAS « LA MAISON D'ANNE AYMONE », représentée par Madame CICHOWLAS.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SAS « LA MAISON D'ANNE AYMONE », représentée par Madame CICHOWLAS.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS BIGOUDEN  
SUD  
(Finistère)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_06-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

### Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

### Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

### Assistait également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU communautaire du 8 septembre 2020</b>	<b>N° Acte : B-2020-09-08-06</b>
<b>Objet : Foncier économique</b> <b>ZA de Toul Car Bras : vente du lot n°10</b>	<b>Classification :</b> <b>3.2 – Aliénations</b>

### **ZA de Toul Car Bras : vente du lot n°10**

M. Nicolas LE LAY, marin pêcheur propriétaire d'un chalutier basé au port du Guilvinec, souhaite acquérir le lot n°10 d'une superficie de 2189 m<sup>2</sup> sous réserve du bornage définitif de la ZA de Toul Car Bras, afin d'y construire un hangar d'environ 200m<sup>2</sup> lui permettant de stocker son matériel de pêche.

Par délibération du Conseil communautaire du 29 septembre 2011, le prix de vente a été fixé à 15 euros HT/m<sup>2</sup>, soit 32 835 €.

Il est proposé au Bureau communautaire d'acter la vente du lot n°10 de la ZAE de Toul Car Bras au profit de M. LE LAY, pour un montant de 32 835 € HT.



Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la vente du lot n°10 de la ZAE de Toul Car Bras au profit e M. LE LAY, pour un montant de 32 835€ HT.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_07-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

### Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

### Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

### Assistait également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

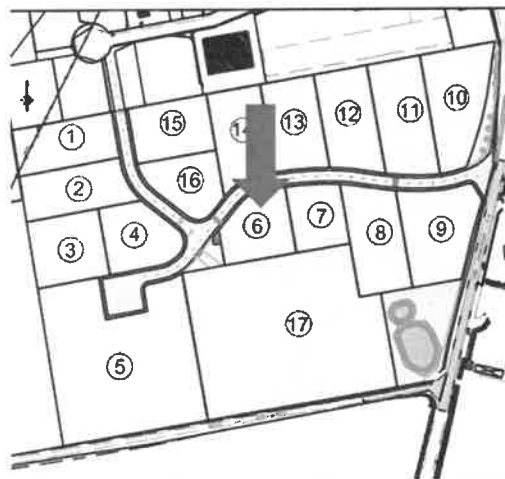
---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 8 septembre 2020	N° Acte : B-2020-09-08-07
Objet : Foncier économique ZA de Ti Boutic : vente du lot n°6	Classification : 3.2 – Aliénations

### **ZA de Ti Boutic : vente du lot n°6**

M. Yannick DANIEL, Président de la SAS DANIEL Paysage, déjà basée sur la ZA de Ti Boutic, souhaite acquérir le lot n° 6, d'une superficie de 1 328 m<sup>2</sup> sous réserve du bornage définitif, mitoyen de son entreprise, dans le cadre du développement de ses activités (acquisition récente d'une entreprise de terrassement). M. DANIEL projette d'y construire un hangar afin de pouvoir stocker du matériel.

Par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2011, le prix de vente a été fixé à 16 euros HT/m<sup>2</sup>, soit 21 248 €.



Il est proposé au Bureau communautaire d'acter la vente du lot n° 6 de la ZA de Ti Boutic au profit de la SAS DANIEL Paysage pour un montant de 21 248 € HT.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la vente du lot n° 6 de la ZA de Ti Boutic au profit de la SAS DANIEL Paysage pour un montant de 21 248 € HT.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**

Signature manuscrite de Stéphane Le Doare et le sceau officiel de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (Finistère).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_08-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistait également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

---



<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU communautaire du 8 septembre 2020</b>	<b>N° Acte : B-2020-09-08-08</b>
<b>Objet : Aides au ravalement de façades : validation des dossiers</b>	<b>Classification : 7.5 – Subventions</b>

Il est précisé aux membres du Bureau que depuis le Conseil de communauté en date du 30 mars 1995, il a été décidé d'allouer des aides pour le ravalement de façades.

Aussi, au vu

- du Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau, et
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 janvier 2016 relative à l'instauration de conditions de ressources pour bénéficier des aides au ravalement de façades,
- de la délibération du Bureau communautaire du 16 mars 2017 approuvant les précisions et les mises à jour apportées aux règles d'attribution et au formulaire,
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante », et

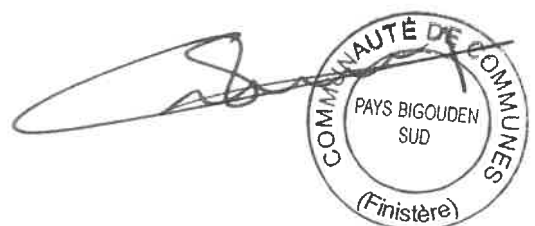
Considérant la complétude des dossiers de demandes d'aides et l'éligibilité des bénéficiaires au regard des règles d'attribution fixées par la Communauté de communes,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de l'aide allouée pour le ravalement de façades aux bénéficiaires référencés dans le tableau annexé à la présente délibération ainsi que son montant.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20200908-B\_2020\_09\_08\_09-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 2 septembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le MARDI 8 SEPTEMBRE à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

**Etaient présents :**

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

**Excusés :**

- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

**Assistait également à la réunion :**

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 8 septembre 2020	N° Acte : B-2020-09-08-09
Objet : Dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » – versement de subventions communautaires	Classification : 7.5 – Subventions

Le Conseil de Communauté du 16 décembre 2015 a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Par cette même délibération, le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au Bureau communautaire.

La Convention de partenariat de cette OPAH signée le 19 juillet 2016 avec le Conseil Départemental, délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat précise les objectifs et les participations financières des partenaires. Ce dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat, est identifié sous le nom « Osez rénover et adapter votre logement ».

Au vu des justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie et des objectifs fixés par la convention de partenariat, il est proposé au Bureau Communautaire d'accorder une aide d'un montant total de 14 652€ au titre du dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » aux propriétaires occupants référencés dans le tableau joint : 16 au titre de travaux d'économie d'énergie et 8 au titre de travaux d'adaptation.

Aussi, au vu

- du Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau,
- de la délibération du Conseil de Communauté du 2 octobre 2014 approuvant le Programme Local de l'Habitat (2014-2019),
- de la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2015 approuvant la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- de la délibération du Conseil de Communauté du 19 octobre 2017 approuvant le premier Avenant à la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante », et

Considérant la complétude des dossiers de demande d'aides et les justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie en charge de l'instruction des demandes d'aides,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des aides allouées au dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » conformément au tableau joint à la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Le Président  
**Stéphane LE DOARE**